

RÉFÉRENTIEL DES CONNAISSANCES POUR LA FORMATION CONTINUE DE CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

A. - Droit des transports publics particuliers et des transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels

Actualisation des connaissances suivantes :

- textes législatifs et réglementaires s'appliquant au transport de moins de 9 personnes (transport par VTC, taxis, transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels) en distinguant ceux qui s'appliquent aux voitures de transport avec chauffeur ;
- divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels en transport de personnes et leur rôle ;
- conditions d'accès à la profession ;
- règles relatives à la capacité financière de l'exploitant et les démarches à effectuer auprès du Ministère chargé des Transports pour la justifier ;
- les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport, au conducteur, au véhicule qui doivent être présentés en cas de contrôle ;
- agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ;
- sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ;
- obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.

B. - Sécurité

Actualisation des connaissances suivantes

- obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- mécanisme du permis à points ;
- règles du code de la route : restrictions de circulation, les limitations de vitesse, utilisation de la ceinture de sécurité ;
- règles d'une conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- règles de conduite à tenir en cas d'accident ;
- risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
- règles de prudence pour préserver la sécurité ;
- règles de sécurité concernant l'utilisation du téléphone.

C. - Evolution de l'environnement économique

Le candidat doit maîtriser les connaissances suivantes :

- innovation dans la gestion de la relation client ;
- innovation dans les méthodes de mise en relation avec les clients ;
- évolutions des pratiques professionnelles ;
- attentes de la clientèle ;
- nouveaux sites les plus fréquentés ;

- nouvelles formes juridiques et dispositions fiscales et d'imposition.

Sources :

- Arrêté du 2 février 2016 relatif à la formation et à l'examen de conducteur de voiture de transport avec chauffeur